



COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, 21.10.2020
C(2020) 7396 final*

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Sénat pour son avis concernant « la souveraineté de l'Union européenne dans le domaine énergétique notamment ».

Les États-Unis sont un partenaire important de l'Union européenne dans des domaines clés d'intérêt commun, dont la sécurité énergétique. L'Union européenne échange régulièrement sur les sujets de politique énergétique, notamment lors des réunions du Conseil de l'énergie UE-États-Unis. Alors que l'UE apprécie la coopération avec ses partenaires et alliés pour l'énergie, elle seule peut décider des règles qui s'appliquent aux opérateurs économiques européens dans ce domaine.

C'est pourquoi nous sommes profondément préoccupés par le recours unilatéral toujours plus grand aux sanctions par les États-Unis, notamment par la décision du Département d'État des États-Unis de mettre à jour les lignes directrices relatives à l'article 232 de la loi 'Countering America's Adversaries Through Sanctions Act' (CAATSA).

La position de l'UE sur les sanctions américaines visant des entreprises européennes qui mènent des activités économiques légitimes et conformes au droit européen est sans équivoque. Par principe, l'UE s'oppose à l'imposition par des pays tiers de sanctions extraterritoriales contre des entreprises de l'UE menant des activités légitimes. L'application extraterritoriale de sanctions est contraire au droit international.

En ce qui concerne ces sanctions spécifiques, nous regrettons que, lorsque les nouvelles lignes directrices du projet de loi 'Countering America's Adversaries Through Sanctions Act' ont été présentées et adoptées, et à l'inverse des pratiques antérieures, nous n'ayons pas été consultés par l'administration américaine sur ces changements.

Soyez assurés que la Commission européenne, en collaboration avec le Service européen pour l'action extérieure, continuera à s'engager activement avec le Congrès américain et l'administration américaine pour défendre les intérêts européens.

*M. Jean-François RAPIN
Président de la commission
des affaires européennes du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS*

*cc. M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS*

En espérant que ces éclaircissements répondront aux questions soulevées par le Sénat, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Maroš Šefčovič
Vice-président

Kadri Simson
Membre de la Commission

